

Activité de prélèvement et de greffe d'organes en 2008 Les régions se mobilisent

La technique de greffe est de mieux en mieux maîtrisée. Le succès de cette thérapeutique et le vieillissement de la population entraînent un recours toujours plus fréquent à cette technique. Le nombre de patients qui chaque année ont besoin d'une greffe ne cesse d'augmenter : en 2008, ils étaient 13 687, soit 571 de plus qu'en 2007. Mais seules 4 620 greffes ont été réalisées et 222 patients sont décédés faute de greffe à temps.

Alors que le don d'organes a été déclaré avec le don de moelle osseuse, de sang et de plaquettes grande cause nationale pour 2009, il est important de fédérer et rassembler toutes les énergies pour faire progresser la greffe. A l'occasion de la publication des premiers indicateurs d'activité pour le prélèvement et la greffe d'organes en 2008, l'Agence de la biomédecine a choisi de mener, dès le 7 mars, une campagne nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe.

L'activité de prélèvement et de greffe d'organes se maintient en 2008

Après une phase de développement extrêmement dynamique du nombre de greffes (+ 44 % depuis l'année 2000), l'activité se maintient en 2008 au niveau de 2007. Seuls le nombre des greffes rénales (2 937 en 2008) et intestinales (13 en 2008) a augmenté par rapport à 2007. Après une hausse de 54 % depuis 2000, l'activité de prélèvement se stabilise également : 24,6 prélèvements par million d'habitants (24,7 en 2007), 1 563 donneurs décédés prélevés (1 561 en 2007).

La très forte mobilisation des professionnels de santé a permis de soutenir activement l'activité de prélèvement et de greffe en France. Chacun des maillons de la chaîne – équipes de réanimation, coordinations hospitalières de prélèvement, équipes de greffe et Agence de la biomédecine – ont travaillé ensemble à l'amélioration de la pratique.

Les chiffres régionaux présentés ci-dessous, qui constituent un premier bilan de l'activité de prélèvement et de greffe pour 2008, illustrent les efforts de mobilisation, d'organisation et de formation réalisés sur l'ensemble du territoire par les professionnels de santé. Ils ne doivent cependant pas masquer les besoins des patients qui, chaque année, attendent une greffe d'organes.

« En 2009, c'est décidé, je dis mon choix sur le don d'organes à mes proches et je demande le leur »

En 2009, l'Agence de la biomédecine appelle chacun d'entre nous à faire connaître sa position sur le don d'organes à ses proches. Chaque année, des personnes décédées dans des conditions permettant le prélèvement ne sont pas prélevées car leur famille, faute de connaître leur volonté sur le don d'organes, met parfois en avant un refus de prélèvement.

Donneur ou pas, chacun est libre de choisir et chaque position mérite le respect. En France, il y a deux moyens légaux de signifier son choix sur le don d'organes : la transmission orale à ses proches quelle que soit sa position et, pour ceux qui sont opposés au don, l'inscription au registre national des refus.

La campagne de réflexion sur le don d'organes et la greffe en mars 2009

- Du 7 au 17 mars, diffusion de 2 films de sensibilisation dans les écrans publicitaires des chaînes de télévision.
- Du 7 au 18 mars, diffusion de 3 spots radio, destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, sur Skyrock, Fun Radio, Virgin radio, NRJ et plusieurs stations d'outre-mer.
- Le lancement courant mars d'une **application Facebook** qui permettra aux adhérents de ce réseau social de s'exprimer sur le don d'organes et d'interpeller leurs « friends » sur cette cause.
- Diffusion d'un Guide d'information sur le don d'organes par les associations en faveur de la greffe, les centres hospitaliers et mis à disposition en ligne sur www.dondorganes.fr ou en laissant ses coordonnées au numéro vert gratuit 0 800 20 22 24.

Plus d'information sur ce dispositif sur www.dondorganes.fr et sur le site destiné aux 16-25 ans www.ledonlagreffeetmoi.com

Activité de prélèvement et de greffe par région

Région administrative	Nb recensements	Nb pri ¹	Cœur	Cœur + poumons	Poumon	Foie	Rein	Pancréas	Intestin	Total greffes	Nb malades ayant eu besoin d'une greffe
Alsace	100	48	20	1	24	64	84	4	0	197	457
Antilles-Guyane	56	22	0	0	0	0	44	0	0	44	204
Aquitaine	161	77	13	1	11	25	127	1	0	178	499
Auvergne	58	27	10	0	0	12	42	0	0	64	180
Basse Normandie	64	39	8	0	0	44	74	0	0	126	237
Bourgogne	75	29	6	0	0	0	23	0	0	29	125
Bretagne	202	115	14	0	0	88	111	0	0	213	491
Centre	174	83	18	0	0	0	117	0	0	135	343
Champagne-Ardenne	60	30	0	0	0	0	52	0	0	52	179
Corse	7	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Franche-Comté	56	22	0	0	0	19	47	0	0	66	223
Haute Normandie	64	40	11	0	0	0	65	0	0	76	170
Île-de-France	507	229	124	10	101	451	699	18	11	1 414	4 896
Languedoc-Roussillon	133	54	8	0	0	42	121	3	0	174	562
La Réunion	57	22	0	0	0	0	23	0	0	23	160
Limousin	42	28	7	0	0	4	54	0	0	65	116
Lorraine	113	38	7	0	0	0	88	1	0	96	322
Midi-Pyrénées	99	67	8	0	2	42	135	6	0	193	521
Nord-Pas-de-Calais	224	120	21	0	0	48	132	0	0	201	492
Pays de la Loire	179	93	23	4	12	0	232	25	0	296	845
Picardie	80	42	0	0	0	0	82	0	0	82	176
Poitou-Charentes	107	59	0	0	0	0	65	0	0	65	119
Provence-Alpes-Côte d'Azur	248	133	19	1	24	53	205	0	1	303	820
Rhône-Alpes	315	144	43	2	22	119	315	26	1	528	1 550
Total	3 181	1 563	360	19	196	1 011	2 937	84	13	4 620	13 687

L'organisation de l'activité de prélèvement et de greffe d'organes en France

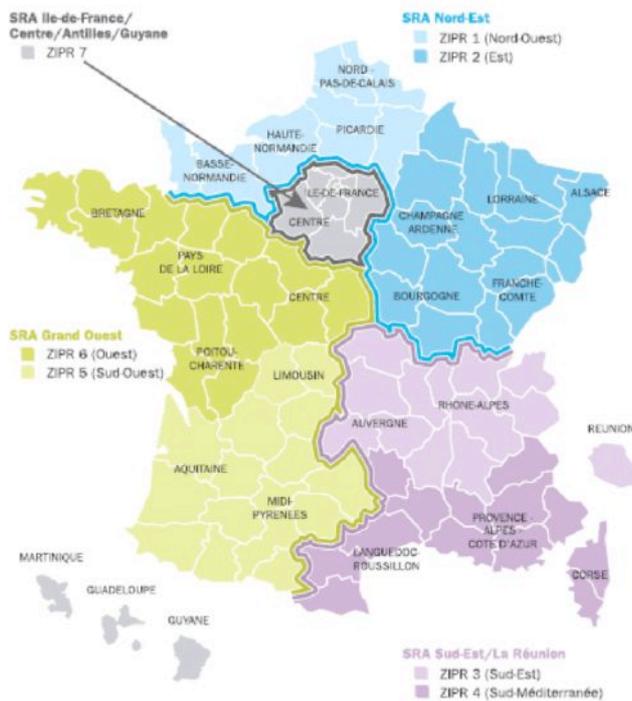
L'activité de prélèvement et de greffe en France s'organise autour de trois types d'acteurs médicaux : **les équipes de réanimation et de coordination hospitalière** en charge du prélèvement, **les équipes de greffe** en charge des patients en attente ou des greffés et **l'Agence de la biomédecine**.

Afin de recevoir un organe, le malade doit être inscrit, par son médecin, sur la liste nationale d'attente de greffe gérée par l'Agence de la biomédecine. Chaque greffon est attribué de façon la plus équitable possible selon des règles précises homologuées par le ministère de la Santé et mises en œuvre par l'Agence de la biomédecine.

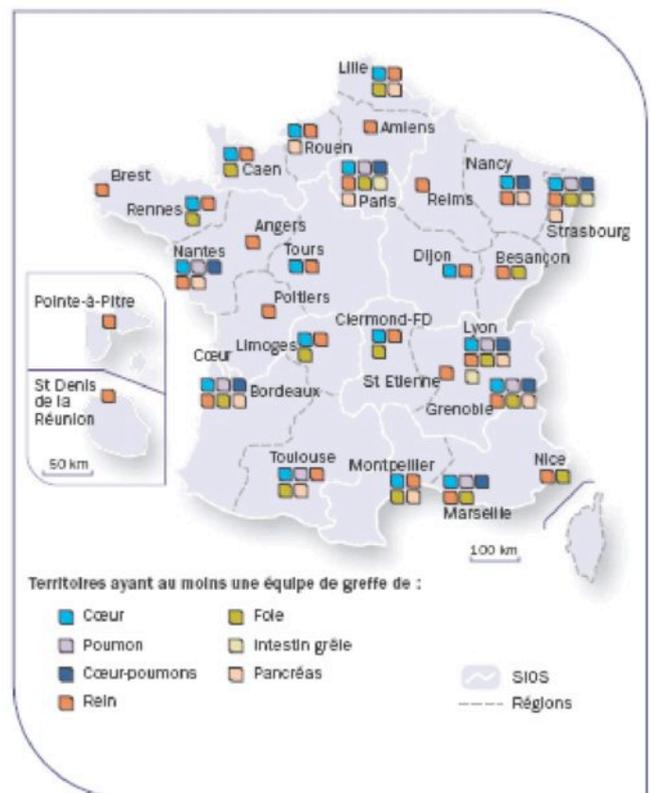
¹ Nb Pri : nombre de personnes décédées en état de mort encéphalique et prélevées

La coordination de tous les intervenants est assurée au sein de l'Agence de la biomédecine par les 4 services de régulation et d'appui (SRA) et le pôle national de répartition des greffons (PNRG) qui sont regroupés en une direction opérationnelle du prélèvement et de la greffe. Les sièges des entités régionales (SRA) sont situés à Lille, Marseille, Rennes et Paris. Chacune d'entre elles assure la coordination des activités de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus sur une zone géographique déterminée correspondant aux 7 zones interrégionales de prélèvement et de répartition des greffons (ZIPR). Cette organisation a été mise en place en 2007 dans le cadre des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire de la greffe gérés par les ARH.

Les interrégions de l'Agence de la biomédecine



Répartition territoriale des équipes de greffe d'organes



Pour organiser des interviews dans votre région :

Dominique Kerforn - Tél. : 01 56 03 12 75 - courriel : dkerforn@i-e.fr
 Véronique Machuette – Tél. : 01 56 03 12 38 – courriel : vmachuette@i-e.fr
 Fabienne Tong – Tél. : 01 55 93 64 96 – courriel : fabienne.tong@biomedecine.fr